

Rapport annuel 2014 2015



Fédération
des cégeps



Dépôt légal
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives Canada
4^e trimestre 2015
ISBN 978-2-89100-157-1

Fédération des cégeps
500, boulevard Crémazie Est
Montréal (Québec) H2P 1E7
Téléphone : 514 381-8631
Télécopieur : 514 381-2263
comm@fedeccegeps.qc.ca
© Fédération des cégeps

Cette publication peut être consultée sur le site Internet
de la Fédération des cégeps à l'adresse suivante :
www.fedeccegeps.qc.ca



48 cégeps

CÉGEP DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE
COLLÈGE AHUNTSIC
COLLÈGE D'ALMA
CÉGEP ANDRÉ-LAURENDEAU
CÉGEP DE BAIE-COMEAU
CÉGEP BEAUCE-APPALACHES
COLLÈGE DE BOIS-DE-BOULOGNE
CHAMPLAIN REGIONAL COLLEGE
CÉGEP DE CHICOUTIMI
DAWSON COLLEGE
CÉGEP DE DRUMMONDVILLE
CÉGEP ÉDOUARD-MONTPETIT
CÉGEP GARNEAU
CÉGEP DE LA GASPÉSIE ET DES ÎLES
CÉGEP GÉRALD-GODIN
CÉGEP DE GRANBY
CÉGEP HERITAGE COLLEGE
CÉGEP JOHN ABBOTT COLLEGE
CÉGEP DE JONQUIÈRE
CÉGEP RÉGIONAL DE LANAUDIÈRE
CÉGEP DE LA POCATIÈRE
CÉGEP DE LÉVIS-LAUZON
CÉGEP LIMOILOU
COLLÈGE LIONEL-GROULX
COLLÈGE DE MAISONNEUVE
CÉGEP MARIE-VICTORIN
CÉGEP DE MATANE
COLLÈGE MONTMORENCY
CÉGEP DE L'OUTAOUAIS
CÉGEP DE RIMOUSKI
CÉGEP DE RIVIÈRE-DU-LOUP
COLLÈGE DE ROSEMONT
CÉGEP DE SAINT-FÉLICIEN
CÉGEP DE SAINTE-FOY
CÉGEP DE SAINT-HYACINTHE
CÉGEP SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU
CÉGEP DE SAINT-JÉRÔME
CÉGEP DE SAINT-LAURENT
CÉGEP DE SEPT-ÎLES
COLLÈGE SHAWINIGAN
CÉGEP DE SHERBROOKE
CÉGEP DE SOREL-TRACY
CÉGEP DE THETFORD
CÉGEP DE TROIS-RIVIÈRES
COLLÈGE DE VALLEYFIELD
CÉGEP VANIER COLLEGE
CÉGEP DE VICTORIAVILLE
CÉGEP DU VIEUX MONTRÉAL

Rapport annuel

10	LA FÉDÉRATION DES CÉGEPS, UNE ORGANISATION AU SERVICE DE SES MEMBRES
12	MOT DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL
19	LE FINANCEMENT DU RÉSEAU COLLÉGIAL PUBLIC
25	LA FORMATION COLLÉGIALE
32	LA COMMUNAUTÉ COLLÉGIALE
42	L'INTERNATIONALISATION DU RÉSEAU COLLÉGIAL PUBLIC
47	LA RECHERCHE COLLÉGIALE
50	AUTRES DOSSIERS
54	ORGANISMES PARTENAIRES
56	COMMUNAUTÉS DE PRATIQUE
57	RAYONNEMENT
58	STRUCTURE DE LA FÉDÉRATION DES CÉGEPS
64	ÉTATS FINANCIERS





LA FÉDÉRATION DES CÉGEPS, UNE ORGANISATION AU SERVICE DE SES MEMBRES

CRÉÉE EN 1969 DANS LE BUT DE PROMOUVOIR LE DÉVELOPPEMENT DE LA FORMATION COLLÉGIALE ET DES CÉGEPS, LA FÉDÉRATION DES CÉGEPS EST LE REGROUPEMENT VOLONTAIRE DES 48 COLLÈGES PUBLICS DU QUÉBEC. PORTE-PAROLE OFFICIEL ET LIEU DE CONCERTATION DES CÉGEPS, LA FÉDÉRATION A POUR MISSION DE FAVORISER LEUR DÉVELOPPEMENT, D'ASSURER LEUR RAYONNEMENT, DE FAIRE LA PROMOTION DE LEURS INTÉRÊTS ET DE LES DÉFENDRE.

// EN PLUS DE DIFFUSER DE L'INFORMATION AUPRÈS DE SES MEMBRES, DE SES PARTENAIRES ET DES MÉDIAS, LA FÉDÉRATION OFFRE AUX ÉTABLISSEMENTS DU RÉSEAU COLLÉGIAL PUBLIC UN ENSEMBLE DE SERVICES ET DE CONSEILS EN MATIÈRE DE PÉDAGOGIE, D'AFFAIRES ÉTUDIANTES, D'AFFAIRES INTERNATIONALES, DE FORMATION CONTINUE ET DE SERVICES AUX ENTREPRISES, DE FINANCEMENT, DE RESSOURCES HUMAINES, D'ÉVALUATION DE LA SCOLARITÉ, D'AFFAIRES JURIDIQUES, DE TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION, DE RECHERCHE, DE NÉGOCIATION ET DE RELATIONS DU TRAVAIL. LA FÉDÉRATION REPRÉSENTE LES COLLÈGES POUR LA NÉGOCIATION DES CONVENTIONS COLLECTIVES.

// S'APPUYANT SUR LA MISSION ÉDUCATIVE DE SES MEMBRES, LA FÉDÉRATION DES CÉGEPS PRIVILÉGIE, DANS SES ACTIONS ET SES INTERVENTIONS, L'ENGAGEMENT ET LA COMPÉTENCE, LA CONCERTATION AINSI QUE L'OUVERTURE AU CHANGEMENT.



POUR UN RÉSEAU FORT PARTOUT AU QUÉBEC

Comme vous le savez sans doute, j'ai occupé mes fonctions de président-directeur général de la Fédération des cégeps en mars 2015, succédant ainsi à M. Jean Beauchesne, que je salue et remercie au passage pour sa contribution au réseau collégial public québécois.

Fort de mes expériences antérieures à titre de président du Comité patronal de négociation pour les commissions scolaires francophones et au sein de la Fédération des commissions scolaires du Québec, je suis heureux de pouvoir désormais mettre mon expertise à profit pour à mon tour faire avancer les enjeux de l'enseignement supérieur.

C'est donc avec beaucoup d'enthousiasme que j'ai pris l'engagement de servir et de défendre un réseau qui est, n'ayons pas peur des mots, un des fleurons du Québec moderne. Un fleuron dont les enjeux sont grands et nombreux, comme le bilan de la Fédération des cégeps en apporte une fois encore la preuve pour l'année 2014-2015.

LE FINANCEMENT DU RÉSEAU COLLÉGIAL ET LA CONTRIBUTION ÉCONOMIQUE DES CÉGEPS

Bien entendu, tout en haut de la liste des priorités de la Fédération des cégeps s'est trouvé le financement du réseau collégial public, un enjeu qui a fortement marqué 2014-2015 et qui ne manquera pas de nous occuper en 2015-2016.

Car l'heure est grave et n'est plus à la tergiversation : les compressions budgétaires successives totalisant 155 M \$ imposées aux collèges depuis 2011-2012 — dont 45,6 millions pour la seule année 2014-2015 — mettent en péril les services offerts directement aux étudiants dans chaque cégep, en plus de compromettre sérieusement le développement futur de nos établissements d'enseignement.

Ainsi, en 2014-2015, plusieurs cégeps ont été forcés de présenter des prévisions déficitaires alors même que la loi les obligeait à atteindre l'équilibre budgétaire. Après avoir réduit au minimum leurs dépenses associées à l'administration, la plupart ont d'ailleurs dû couper là où les choix budgétaires assuraient des économies à court terme, de l'aide à l'apprentissage aux activités sportives et socioculturelles, en passant par l'assistance technique pour les travaux pratiques, le service d'aide pédagogique individuelle, le soutien psychosocial aux étudiants et les heures d'ouverture des bibliothèques. On le voit, tandis que les contraintes imposées aux collèges ne sont pas prises en compte, les nouvelles coupes demandées engendrent des décisions contre-productives et inquiétantes pour l'avenir de l'enseignement supérieur.

Dans ce contexte, et malgré le défi que pose l'objectif de l'équilibre budgétaire pour le Québec, auquel les cégeps souscrivent et ont déjà grandement contribué, un réinvestissement dans le réseau collégial public québécois doublé d'une planification financière à long terme s'impose pour ne pas affecter plus lourdement l'offre de services aux étudiants, ce qui risquerait à terme de compromettre la réussite des jeunes du Québec comme le développement de ses régions.

C'est justement parce que nous sommes dans une ère dominée par le discours économique que le gouvernement doit reconnaître la réalité suivante : les cégeps ne sont pas une dépense, mais bien un investissement, et ce, à tous points de vue. La Fédération des cégeps a justement dévoilé, en novembre 2014, l'étude *La contribution économique des cégeps et des centres collégiaux de transfert de technologie* réalisée par KPMG-SECOR. Cette étude, la plus importante du genre jamais réalisée pour le compte du réseau collégial public, révèle noir sur blanc que, pour la seule année 2012-2013, les 48 cégeps et leurs centres collégiaux de transfert de technologie (CCTT) ont rapporté près de 10 milliards de dollars à la société québécoise. Entre autres faits avérés, on y apprend aussi qu'un étudiant qui est passé par le réseau collégial s'intègre mieux au marché du travail et qu'il remboursera en retour fiscal quatre fois le coût de son DEC au cours de sa vie de travailleur.

La Commission sur la révision permanente des programmes, mieux connue sous le nom de Commission Robillard, a démontré que les dépenses du Québec en matière d'éducation ne sont pas excessives. Nous savons maintenant que la société québécoise se voit au contraire offrir un excellent retour sur son investissement dans le réseau des cégeps, en plus des avantages que tirent de leur formation les jeunes et les adultes qui le fréquentent depuis près de cinquante ans.

L'OFFRE DE FORMATION COLLÉGIALE

Parmi les autres dossiers qui ont particulièrement occupé la Fédération des cégeps en 2014-2015 figure la mise en œuvre des recommandations contenues dans le rapport final du chantier sur l'offre de formation collégiale, présidé par M. Guy Demers et dévoilé à l'automne 2014. Plusieurs recommandations énoncées dans ce rapport se présentent comme des réponses à des demandes historiques du réseau collégial et sont donc susceptibles de mettre un terme à des situations qui freinent depuis longtemps les collèges dans l'accomplissement de leur mission.

C'est notamment le cas des propositions touchant à la formation continue et à son mode de financement, lesquelles vont dans le sens d'un meilleur arrimage de l'offre et de la demande de formation pour les adultes et les entreprises, de même que des recommandations visant la modification du Règlement sur le régime des études collégiales (RREC), également très attendue dans le réseau collégial.

Conformément à la volonté du ministre, une équipe a rapidement été constituée afin de piloter la mise en œuvre des recommandations du rapport Demers, en concertation avec tous les acteurs du réseau de l'enseignement collégial. Cette équipe, composée de professionnels du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science (devenu depuis le ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche) auxquels s'est jointe M^{me} Nicole Rouillier, ancienne directrice générale du Cégep Marie-Victorin, a pour mandat de déterminer les principales actions à entreprendre, leur ordre de priorité et la façon la plus appropriée de les réaliser. Plusieurs sous-groupes de travail ont été à pied d'œuvre en 2014-2015 et poursuivront leurs travaux en ce sens tout au long de la prochaine année.

DES ENJEUX D'IMPORTANCE POUR LE QUÉBEC

Par ailleurs, bien d'autres dossiers ont mobilisé les efforts de la Fédération des cégeps en 2014-2015. Je pense entre autres à la préservation de la nature qualifiante de certains programmes de formation technique liés à des domaines de la santé où, dans certains cas, on veut substituer une formation universitaire à une formation technique qui a fait ses preuves, alors que, dans d'autres, on veut confier les tâches qu'accomplissaient jusque-là nos techniciennes et technologues à des travailleurs moins qualifiés.

Je pense aussi à l'internationalisation des cégeps, qui regroupe notamment la mobilité étudiante et enseignante, le recrutement d'étudiants étrangers et l'exportation du savoir-faire des cégeps en matière de formation. Cet enjeu est d'une telle importance qu'il a donné lieu à l'intégration de l'ex-organisme Cégep international au sein de la Fédération des cégeps, pour former la nouvelle Direction des affaires internationales, en plus d'être au cœur de notre 10^e congrès bisannuel. Ce dernier, qui a eu lieu en octobre 2014 sous le thème *Cégeps de classe mondiale*, a notamment accueilli des partenaires du Sénégal, de l'Espagne, du Mexique, de la France, de la Nouvelle-Calédonie et des États-Unis.

Je m'en voudrais de ne pas mentionner, même brièvement, deux campagnes d'importance lancées à l'automne 2014 par la Fédération des cégeps : d'abord, la campagne de positionnement CÉGEP, visible à la télévision, sur le Web et sur la façade de nombreux collèges, qui se poursuivra de plus belle en 2015-2016 pour mettre en lumière les multiples atouts du réseau collégial public ; ensuite, la campagne *Cégeps & cie*s, qui offre, depuis novembre 2014, un accès unique à l'ensemble des services destinés aux entreprises dans tous les établissements du réseau collégial public.

Grâce aux cégeps, non seulement le Québec est la province canadienne qui affiche le plus haut taux de diplômes postsecondaires — près de 50 % des 18-24 ans possèdent un tel diplôme au Québec, contre 29,9 % en Ontario, 25,5 % en Colombie-Britannique et 25,1 % en Alberta —, mais nos jeunes deviennent aussi des citoyens à part entière avec des idées constructives, un esprit critique et des compétences convoitées ici et ailleurs. Grâce aux cégeps, le Québec est en meilleure posture pour faire face à la pénurie appréhendée en matière de main-d'œuvre qualifiée, ses entreprises pouvant compter sur un ensemble de services élaborés sur mesure pour elles et un nombre toujours plus grand d'adultes pouvant, eux, se former, se recycler ou se perfectionner par l'entremise de la formation continue.

À l'aube de ses cinquante ans d'existence, le réseau des cégeps apparaît plus que jamais comme une réponse claire aux défis du Québec d'aujourd'hui et de demain. Il est tout aussi évident qu'investir dans l'éducation en général et dans l'enseignement supérieur en particulier ne sera jamais malavisé, mais bien toujours une heureuse nécessité.

C'est dans cette optique que la Fédération des cégeps continuera d'être au rendez-vous pour servir un réseau fort de ses 48 collèges publics, dans le meilleur intérêt des jeunes, des adultes, des entreprises et des organismes, et ce, partout au Québec.

Le président-directeur général,



Bernard Tremblay

Pour suivre le président-directeur général de la Fédération des cégeps sur son blogue :
bloguepdg.fedecgeps.qc.ca

48

**UN RÉINVESTISSEMENT
DANS LE RÉSEAU
COLLÉGIAL PUBLIC
QUÉBÉCOIS DOUBLÉ
D'UNE PLANIFICATION
FINANCIÈRE À LONG
TERME S'IMPOSE POUR
NE PAS AFFECTER PLUS
LOURDEMENT L'OFFRE
DE SERVICES AUX
ÉTUDIANTS, CE QUI
RISQUERAIT À TERME
DE COMPROMETTRE LA
RÉUSSITE DES JEUNES
DU QUÉBEC COMME
LE DÉVELOPPEMENT
DE SES RÉGIONS.**



NÉCESSAIRE RÉINVESTISSEMENT

Les choix budgétaires du gouvernement du Québec pèsent de plus en plus lourd sur le réseau collégial public : les compressions successives imposées aux cégeps depuis 2011-2012 mettent en péril les services offerts directement aux étudiants dans tout le réseau, en plus de compromettre sérieusement le développement futur des cégeps.

En 2014-2015 :

- Le 31 octobre 2014, la Fédération des cégeps présente un mémoire à la Commission des finances publiques de l'Assemblée nationale du Québec dans le cadre des audiences sur le projet de loi n° 15, Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État. La Fédération des cégeps y fait la démonstration que les mesures proposées dans le projet de loi ne tiennent compte ni de la réalité variable des cégeps, ni du mode d'allocation d'une partie importante de leurs ressources, ni du cycle de l'enseignement collégial. Elle demande par conséquent une modification au projet de loi afin que le personnel des collèges offrant des services à la population soit exclu des mesures de contrôle, en précisant que, si cette modification n'est pas envisageable, le réseau collégial public devra être exempté du champ d'application de ce projet de loi.



- Le 13 novembre 2014, en conférence de presse à Québec, le président-directeur général de la Fédération des cégeps, M. Jean Beauchesne, accompagné des directeurs généraux et des directrices générales des 48 collèges publics du Québec, dénonce la nouvelle compression budgétaire récurrente de plus de 19,2 millions de dollars imposée aux collèges en pleine année financière par le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science. Cette nouvelle coupe vient s'ajouter à celle de 21,9 M\$ qui avait déjà été annoncée plus tôt à l'été par le gouvernement du Québec, le réseau collégial public devant donc absorber sa sixième compression consécutive depuis 2011, pour un total de 109 millions. Rappelant que les cégeps sont presque entièrement financés par le gouvernement et que la plus grande part de leur budget est consacrée à la masse salariale incompressible du personnel enseignant, la Fédération des cégeps précise que les services donnés directement aux étudiants sont désormais en péril et que, comme éducateurs, c'est une réalité que les collèges ne peuvent pas accepter. Les cégeps comprennent d'autant plus mal cette décision du ministère que le rapport préliminaire de la Commission de révision permanente des programmes a établi que le gouvernement québécois ne dépense pas trop en éducation et que le réseau collégial public fait en sorte que le Québec affiche le plus haut taux d'obtention d'un diplôme postsecondaire au Canada, et ce, malgré le fait que le Québec est la province canadienne qui investit le moins dans son système d'éducation.
- Le 26 novembre 2014, la Fédération des cégeps et le Réseau Trans-tech lancent l'étude **La contribution économique des cégeps et des centres collégiaux de transfert de technologie** commandée conjointement à la firme KPMG-SECOR. Cette étude dévoile que le réseau collégial public, avec ses 48 établissements d'enseignement et ses centres collégiaux de transfert, rapporte près de 10 milliards de dollars annuellement à la société québécoise. De ce montant, quelque 6,5 milliards se calculent en gain de productivité liée à l'amélioration du capital humain, fruit des efforts menés par les cégeps pour assurer le développement personnel et professionnel des jeunes et des adultes du Québec.



Un diplômé du cégep dispose en moyenne d'un revenu de 31,6 % plus élevé qu'un diplômé du secondaire, soit 560 000 \$ supplémentaires au cours de sa vie active.

En 2013, les diplômés du cégep ont versé 1 milliard de dollars de plus en taxes et impôts que les détenteurs d'un diplôme d'études secondaires.

Alors que sa formation représente une dépense publique de 47 000 \$, un étudiant qui obtient son DEC contribue durant sa vie active à des entrées fiscales de 200 000 \$ pour le gouvernement du Québec. Le gouvernement obtient un rendement quatre fois supérieur à ce que lui coûte la formation de chaque diplômé.

Pour les contribuables, l'investissement dans l'enseignement collégial offre chaque année un rendement de 6,3 %.

Un gain en productivité et en innovation de 210 millions de dollars annuellement est enregistré dans les entreprises ayant fait affaire avec un centre collégial de transfert de technologie.

Le réseau des cégeps a rapporté 9,8 milliards de dollars à la société québécoise en 2012-2013.

De ces 9,8 milliards, 6,5 milliards de dollars proviennent de la productivité accrue de l'ensemble des diplômés du collégial.

- À l'occasion d'un forum qui a lieu les 4 et 5 décembre 2014 à Québec, les présidents et les présidentes des conseils d'administration des 48 cégeps dénoncent publiquement les dernières compressions budgétaires imposées par le gouvernement au réseau collégial public. Par voie de communiqué, les présidents des C. A. déplorent notamment le fait que la sixième compression consécutive imposée aux collèges survient en pleine année scolaire, quelques semaines après l'adoption du budget des cégeps. Ils rappellent que ceux-ci peinent déjà à maintenir la qualité de leurs services en raison des coupes successives qu'ils subissent depuis quatre ans. Alors qu'ils ont fait leurs devoirs et participé à l'effort collectif pour redresser les finances publiques, les cégeps ont vu leurs budgets réduits de 41,1 M\$ depuis le début de l'année financière seulement. Les présidents des C. A. des cégeps signalent que la majorité des collèges n'ont plus de marge de manœuvre et qu'ils seront forcés d'accuser un déficit ou de sabrer les services aux étudiants, plusieurs établissements ayant déjà annoncé des suppressions de postes, d'autres ayant restreint l'accès à des laboratoires ou à leur bibliothèque, et d'autres encore ayant réduit leur offre de services psychosociaux. Enfin, ils appellent le gouvernement à cesser de voir le cégep comme une dépense et à commencer à le considérer tel qu'il est, c'est-à-dire comme un investissement profitable pour tout le Québec.
- La Fédération des cégeps présente, le 10 février 2015, un mémoire au ministère des Finances dans le cadre des consultations prébudgétaires. Dans son mémoire intitulé *Les cégeps : un investissement essentiel et rentable pour le Québec !*, la Fédération rappelle notamment que le réseau collégial public a déjà fait plus que sa large part dans l'effort de redressement budgétaire du gouvernement. Elle indique que, pour maintenir une offre de formation de qualité dans toutes les régions du Québec et pour mener efficacement à terme la réforme majeure de l'offre de formation collégiale à laquelle nous convient le rapport Demers et le ministère, il faut stopper l'hémorragie et réinvestir dans le réseau des cégeps en vue de lui assurer une stabilité financière à long terme.

- Le 19 mars 2015, à l'approche du dépôt du budget du Québec, le nouveau président-directeur général de la Fédération des cégeps, Bernard Tremblay, rencontre la sous-ministre en titre du ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Marie-Claude Champoux, et la sous-ministre associée à l'Enseignement supérieur et à la Recherche, Lise Verreault, pour discuter de différents enjeux en lien avec la réalité des établissements du réseau collégial public. Évoquant la situation financière des collèges et les services directs offerts aux étudiants menacés par la dernière série de compressions, M. Tremblay répète aux représentants du ministère que le réseau collégial public doit pouvoir compter sur une plus grande stabilité financière.
- Le 26 mars 2015, la Fédération des cégeps réagit au dépôt du budget du Québec 2015-2016, notamment en déplorant le fait que les collèges publics se voient imposer une compression récurrente supplémentaire de l'ordre de 40 millions de dollars, ce qui aura inévitablement des répercussions négatives sur leurs services directs aux étudiants. Non seulement le gouvernement ne tient-il pas compte de la non-indexation des coûts de système du réseau collégial, mais la nouvelle compression annoncée vient s'ajouter aux 109 millions amputés au cours des quatre dernières années. La Fédération voit tout de même d'un bon œil les nouvelles mesures annoncées dans le budget en lien avec l'adéquation formation-emploi, selon lesquelles les priorités qui seront établies par la Commission des partenaires du marché du travail devront obligatoirement miser sur les cégeps et leur expertise en matière de formation technique.
- Réunis en assemblée générale le 30 avril 2015, les directeurs généraux et les présidents de conseil d'administration des 48 cégeps du Québec adoptent une résolution pour signifier qu'ils n'arrivent plus, dans le contexte budgétaire actuel, à se plier aux contraintes bureaucratiques imposées par le gouvernement, et pour réaffirmer qu'ils doivent concentrer leurs ressources sur la réalisation de leur mission première, soit offrir une formation de qualité aux jeunes du Québec. Cette résolution est transmise au ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, M. François Blais. Quelques jours plus tard, par voie de communiqué, le président-directeur général de la Fédération des cégeps précise qu'au fil des ans, le ministère dont relèvent les cégeps, mais également le Secrétariat du Conseil du trésor et d'autres ministères et organismes, ont augmenté la bureaucratie dans les cégeps, les forçant à affecter des ressources de plus en plus importantes à la production de rapports divers. Il indique qu'avec les récentes compressions budgétaires, maintenant chiffrées à 45,6 M\$, les cégeps n'ont tout simplement plus le choix que de réduire leurs activités à leur plus simple expression, c'est-à-dire donner aux étudiants les services de qualité auxquels ils ont droit. Et, pour que ces services ne soient pas affectés davantage qu'ils le sont déjà en raison de la récente compression, sabrer la bureaucratie que le gouvernement impose aux cégeps est maintenant la seule avenue possible.

- Face aux coupes budgétaires récurrentes subies par le réseau collégial public en 2014-2015 et annoncées pour l'année 2015-2016, diverses mesures d'atténuation des compressions paramétriques sont analysées en cours d'année en collaboration avec le ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Les enveloppes de certaines annexes budgétaires sont ainsi utilisées en partie ou en totalité pour réduire les effets des compressions sur les services aux étudiants.
- Malgré ces mesures, deux sondages menés durant l'année par la Fédération des cégeps auprès des collèges publics démontrent que les coupes draconiennes imposées au réseau des cégeps réduisent significativement les services directement offerts aux étudiants et qu'en 2015-2016, les moyens d'enseignement ainsi que le nombre d'heures accordées aux séances de travaux pratiques devront être également réduits dans certains établissements. De plus, les cégeps n'ont d'autres choix que d'augmenter les droits de toute nature exigibles aux étudiants ainsi que d'autres frais liés à certains services tels que l'accès aux salles de conditionnement physique, les frais de photocopie, les frais de services alimentaires et les coûts de stationnement, pour n'en nommer que quelques-uns.
- En 2014-2015, la Fédération des cégeps a travaillé activement avec les différentes équipes ministérielles qui se sont succédées, le gouvernement substituant, en février 2015, au ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science (MESRS) le ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MEESR) et nommant à sa tête le nouveau ministre responsable du réseau collégial, M. François Blais. Malgré tout le travail de représentation accompli, le gouvernement maintient l'ensemble des compressions budgétaires annoncées.
- Par ailleurs, en 2014-2015, la Fédération des cégeps poursuit ses travaux dans le dossier du financement de la formation continue, notamment par l'intermédiaire de travaux conjoints avec le MEESR qui sont menés en janvier et février 2015 à partir des recommandations énoncées dans le modèle de gestion financière de la formation continue déposé par le ministère à l'automne 2013. À la suite de ces travaux, un nouveau modèle de financement de la formation continue et une nouvelle répartition de l'enveloppe budgétaire sont adoptés en mars 2015, à l'occasion du Forum des directeurs généraux et des directrices générales. Quelques éléments spécifiques du nouveau modèle feront l'objet de travaux complémentaires en 2015-2016, et un suivi de sa mise en œuvre devra être fait conjointement avec le MEESR.



© PHILIPPE CLÉMENT - CÉGEP DU VIEUX MONTRÉAL



© GABRIEL RANCOURT - CÉGEP DE SOREL-TRACY



© CÉGEP ST-JEAN-SUR-RICHELIEU

La formation collégiale

MIEUX FORMER L'AVENIR

Soucieux de répondre toujours plus adéquatement aux besoins des jeunes, des adultes, des nouveaux arrivants, des entreprises et des organismes du Québec, les cégeps travaillent à faire évoluer leurs programmes de formation technique en misant sur la qualité, la souplesse et la diversité des services qu'ils offrent à la collectivité.

En 2014-2015 :

MISE EN ŒUVRE DU RAPPORT DEMERS

- Le 20 octobre 2014, la Fédération des cégeps accueille favorablement le rapport final du chantier sur l'offre de formation collégiale, présidé par M. Guy Demers, de même que l'intention du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science (MESRS) de mettre en œuvre l'ensemble de ses 23 recommandations. La Fédération considère que ce rapport contient des pistes de solution susceptibles de répondre positivement aux défis que les collèges doivent relever dans l'accomplissement de leur mission. La mise en œuvre de ces recommandations permettra notamment de favoriser l'accessibilité à la formation collégiale sur l'ensemble du territoire québécois de même que la viabilité et la complémentarité de l'offre, de mieux répondre aux besoins des étudiants et à ceux du marché du travail et, enfin, d'augmenter le nombre de diplômés de la formation technique.

La mise en œuvre de ces recommandations est confiée à un groupe de travail présidé par M^{me} Nicole Rouillier, experte issue du milieu collégial. Six sous-groupes de travail y sont rattachés et portent sur les questions pédagogiques, la formation continue, l'internationalisation, le financement et la carte des programmes, les changements législatifs et réglementaires et la formation à distance. Parallèlement aux travaux du groupe de travail, la Commission des affaires pédagogiques (CAP), la Commission des affaires de la formation continue (CAFC) et le comité sur l'assouplissement du RREC procèdent à un travail d'analyse et de priorisation des recommandations du rapport Demers tout en se penchant sur ses conditions d'implantation. Ces réflexions sont partagées avec le MEESR.

PROGRAMMES TECHNIQUES CONDUISANT À UNE AEC

- *Révision du mode de financement de la formation continue*

La mise en œuvre des recommandations du rapport Demers inclut la poursuite des travaux de révision du mode de financement de la formation continue. Cette révision conduit à une simplification des règles budgétaires actuelles et à une nouvelle répartition de l'enveloppe budgétaire.

- *Élaboration et gestion des programmes d'attestation d'études collégiales (AEC)*

En 2014-2015, la Fédération des cégeps assure un suivi auprès des collèges pour la mise en œuvre du nouveau protocole d'entente entre les cégeps sur l'élaboration et la gestion des programmes d'attestation d'études collégiales (AEC) et du cadre d'élaboration de programmes d'études menant à une AEC. Une présentation du protocole d'entente et du cadre d'élaboration en question est faite à des représentants d'Emploi-Québec et de la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT).

- *Adéquation formation-emploi*

En lien avec la mise en œuvre des mesures gouvernementales axées sur l'adéquation formation-emploi, la Fédération des cégeps, membre de la CPMT, rencontre notamment son président par intérim et des hauts fonctionnaires du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS), afin de faire valoir la rigueur du processus de développement des AEC et leur pertinence comme réponses adaptées aux besoins de formation des personnes en emploi ou en recherche d'emploi.

- *Offre d'AEC destinée aux étudiants internationaux*

Par ailleurs, en 2014-2015, la Fédération des cégeps poursuit des discussions avec le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) en vue de faire reconnaître des AEC dans le cadre du programme de l'expérience québécoise (PEQ) au même titre que les diplômes d'études professionnelles, les diplômes d'études collégiales et les baccalauréats. Ce programme permet entre autres aux détenteurs de ces diplômes d'obtenir plus rapidement, s'ils satisfont à l'ensemble des exigences, un certificat de sélection du Québec (CSQ). Le ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MEESR) a aussi été sensibilisé aux travaux et aux démarches de la Fédération en ce sens, et les discussions devraient se poursuivre en 2015-2016 avec les deux ministères dans le but d'obtenir une telle reconnaissance pour les AEC.

- *Activités de francisation*

De manière à maintenir les activités de francisation auprès des personnes immigrantes dans les cégeps, la Fédération des cégeps signe en mars 2015 une nouvelle entente financière d'une durée de deux ans (2015-2017) avec le ministère de l'Immigration, de la Diversité culturelle et de l'Inclusion (MIDI). Toutefois, le renouvellement de l'entente se traduit par une diminution des paramètres de financement, avec des répercussions sur les activités et les services offerts en francisation.

- *Services aux entreprises (SAE)*

Le 5 novembre 2014, au terme d'une enquête menée auprès de 250 PME, qui révèle que les entreprises apprécient les services de qualité qui sont donnés dans les cégeps tout en ayant souvent une idée partielle de l'étendue de ce qui leur est offert, les directions de la formation continue et des services aux entreprises des 48 cégeps, réunies au sein de la Fédération des cégeps, lancent le site cegepsetcies.com. Ce site Web propose un accès unique à l'ensemble des services destinés aux entreprises dans tous les établissements du réseau collégial public.

Non seulement cegepsetcies.com présente un moteur de recherche permettant à une entreprise de chercher une solution à ses besoins de formation, par expertise, par mot-clé, par région ou par cégep, mais surtout, il offre la possibilité de faire une demande de soumission en ligne auprès des 48 cégeps et parmi plus de 1750 formations dans près de 40 domaines d'expertise, le tout en un seul clic. À l'aide du formulaire en ligne, l'entreprise n'a qu'à préciser son secteur d'activité, le type de formation recherchée, le nombre de personnes à former, en indiquant le lieu où devrait idéalement se tenir cette formation, et une réponse lui sera rapidement envoyée. Au final, elle pourra offrir à son personnel une formation parfaitement arrimée à sa réalité, au moment qui lui siéra, là où cela lui conviendra.

Pour soutenir sa promotion, un plan de communication est mis en œuvre, et le site Web est présenté à des partenaires du marché du travail, entre autres aux responsables régionaux d'Emploi-Québec et à des représentants de la CPMT. Le site Web fait également l'objet d'activités de promotion dans le cadre de salons organisés par ou pour les associations et regroupements d'entreprises. Plusieurs collèges sont associés à ces activités.

CÉGEPS & CIES
formation aux entreprises



- *Mon retour au cégep*

Par ailleurs, les directions de la formation continue et des services aux entreprises des 48 cégeps poursuivent la campagne de positionnement de la formation continue *Mon retour au cégep* afin d'encourager un plus grand nombre d'adultes à se former, à se recycler ou à se perfectionner par l'entremise de la formation continue au collégial. Le site Web monretouraucegep.com offre d'accompagner les internautes dans leur démarche de recherche d'une formation à temps plein ou à temps partiel, leur donnant la possibilité de faire un choix éclairé parmi les 350 programmes de formation qui mènent à une attestation d'études collégiales (AEC) ou parmi les programmes de diplôme d'études collégiales (DEC) qui sont offerts en formation continue.

PROGRAMMES TECHNIQUES CONDUISANT AU DEC

- *Préserver la nature qualifiante du diplôme d'études collégiales pour tous les programmes d'études techniques*

Les programmes d'études techniques conduisant au DEC ont fait leurs preuves quant à leur pertinence et leur qualité depuis près de cinquante ans. Ces programmes ont toujours su répondre adéquatement aux besoins évolutifs des étudiants et des employeurs. Pourtant, le réseau collégial doit régulièrement défendre ses programmes techniques, pris en étau entre l'offre de formations professionnelles et universitaires et la démonstration de leur pertinence.

- *Techniques d'orthèses visuelles*

En février 2015, le projet de Règlement sur les actes qui peuvent être posés par un assistant optométrique est adopté par le gouvernement. En vertu de ce règlement, des assistants optométriques ayant suivi seulement 72 heures de formation auront le droit d'accomplir des tâches assumées par un technicien ou une technicienne d'orthèses visuelles, qui doit étudier pendant trois ans au cégep pour obtenir un diplôme d'études collégiales (DEC). La Fédération des cégeps réclame, en vain, un moratoire sur l'entrée en vigueur de ce règlement et poursuit une veille active de ce dossier.

- *Soins infirmiers*

L'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (OIIQ) souhaite que le permis de pratique de la formation infirmière soit obtenu à la suite d'un baccalauréat en Sciences infirmières. La Fédération des cégeps milite pour le maintien du droit de pratique de ses techniciennes. Au printemps 2015, le ministère de l'Éducation,

de l'Enseignement supérieur et de la Science (MEESR) mandate une firme pour la réalisation d'une analyse prospective sectorielle en soins infirmiers. Cette étude vise à revoir toute la question de l'adéquation formation-emploi dans la filière infirmière. La Fédération des cégeps, à l'instar d'une quarantaine d'autres partenaires, sera au cours des prochains mois sollicitée par la firme chargée de cette étude. La Fédération suit de très près ce dossier et maintient l'importance du permis de pratique pour les techniciennes et les techniciens en Soins infirmiers dans un contexte de pénurie de personnel infirmier ainsi que de complexification des soins et de la profession.

- *Techniques d'hygiène dentaire*

La Fédération exerce là aussi une veille active dans le cadre des travaux sur la modernisation du domaine buccodentaire entrepris par l'Office des professions. Ces travaux portent en particulier sur l'actualisation du champ d'exercice des hygiénistes dentaires et sur la situation des assistantes dentaires.

- *Table nationale de concertation sur la formation collégiale des membres des ordres professionnels*

Afin de poursuivre une réflexion concertée sur l'évolution de certains programmes en santé et de suivre de près les problématiques qui entourent les programmes techniques conduisant à une profession régie par un ordre professionnel, la Fédération des cégeps participe activement aux travaux de cette table qui réunit aussi le Conseil interprofessionnel du Québec, l'Office des professions du Québec et le MEESR.

- *Révision des programmes techniques : expérimentations en cours dans les collèges*

En se basant sur la liste des programmes techniques qui ont besoin d'une actualisation urgente, le MEESR met en place, à l'automne 2014, quatre expérimentations qui associent davantage les cégeps au processus d'actualisation des programmes : l'actualisation mineure de deux programmes d'études techniques (*Commercialisation de la mode et Gestion de projet en communications graphiques*), la révision du programme *Techniques de l'informatique*, la bonification par les collèges de l'information colligée par le ministère au cours d'une étude de besoins (pour les programmes *Technologie de la production horticole et de l'environnement*, *Technologie des productions animales et Technologie du génie agromécanique*) et, enfin, la réalisation d'états de situation d'une dizaine d'autres programmes d'études. Le MEESR présente un bilan de ces expérimentations à la Fédération des cégeps à l'automne 2015.



**GRÂCE AUX CÉGEPS,
NON SEULEMENT LE
QUÉBEC EST LA
PROVINCE CANADIENNE
QUI AFFICHE LE
PLUS HAUT TAUX
DE DIPLÔMES
POSTSECONDAIRES,
MAIS NOS JEUNES
DEVIENNENT AUSSI
DES CITOYENS À PART
ENTIÈRE AVEC DES
IDÉES CONSTRUCTIVES,
UN ESPRIT CRITIQUE
ET DES COMPÉTENCES
CONVOITÉES ICI
ET AILLEURS.**

14

© LOUIS LAVOIE - CÉGEP RÉGIONAL DE L'AUDE

LA POPULATION ÉTUDIANTE AU CŒUR DES PRÉOCCUPATIONS

Pour les jeunes qui les fréquentent, les cégeps sont autant des lieux de formation que des milieux de vie. Parce que leurs besoins sont toujours en évolution, les collèges veillent à les outiller au mieux en matière de réussite, de santé et de bien-être. En 2014-2015, la Fédération des cégeps travaille notamment au lancement de la 5^e édition de Forces AVENIR au collégial et poursuit ses travaux afin de répondre aux besoins émergents des étudiants en situation de handicap.

En 2014-2015 :

FORCES AVENIR

- Le 18 septembre 2014, à Québec, les douze lauréates et lauréats de la quatrième édition de Forces AVENIR au collégial sont dévoilés devant quelque 400 personnes venues honorer les 21 projets et les neuf étudiants engagés finalistes. Animé par Stéphan Bureau, ce quatrième Gala Forces AVENIR au collégial est l'occasion de remettre aux lauréats et aux finalistes des huit catégories AVENIR des bourses d'une valeur totale de 58 000 \$. Deux prix d'excellence, l'« AVENIR Étudiant engagé par excellence » et l'« AVENIR Projet engagé par excellence », accompagnés respectivement de bourses de 5000 \$ et de 15 000 \$, sont remis pour des candidatures s'étant distinguées par leur

caractère remarquable, et un prix spécial, soit un stage de coopération internationale dans un pays en développement, est également offert par L'ŒUVRE LÉGER. La cinquième édition de Forces AVENIR est par ailleurs lancée dans les collèges en janvier 2015.

Le programme Forces AVENIR, dont la Fédération des cégeps est partenaire, vise à reconnaître, à honorer et à promouvoir l'engagement étudiant dans des projets qui enrichissent le savoir et qui suscitent le goût de la réussite, le dépassement personnel et le développement du sens civique. Les 48 cégeps partagent pleinement l'objectif de Forces AVENIR, puisqu'ils reconnaissent l'engagement étudiant depuis 2005 par une mention officielle au bulletin scolaire. De fait, Forces AVENIR au collégial s'inscrit dans le prolongement de la mesure de reconnaissance de l'engagement étudiant, laquelle reconnaissance permet d'officialiser les actions bénévoles des étudiants en cours d'études au moyen d'une mention au bulletin. Cette dernière encourage les étudiants et les étudiantes à réaliser leur plein potentiel, en plus de valoriser et de mieux faire connaître leur engagement auprès des employeurs et des universités.

LES BESOINS DES ÉTUDIANTS EN SITUATION DE HANDICAP

- Financement*

En 2014-2015, les travaux du comité conjoint Fédération des cégeps-ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MEESR) sur les besoins émergents des étudiants en situation de handicap dans les cégeps permettent de consolider et d'indexer le financement additionnel des services adaptés, provenant du Sommet sur l'enseignement supérieur (1 761 400 \$), en prévision de l'exercice 2015-2016. Aussi, la gestion de l'attribution des aides technologiques est décentralisée vers les cégeps, alors qu'elle était jusque-là sous la responsabilité de l'Aide financière aux études du MEESR, sous la dénomination du *Programme d'allocation pour des besoins particuliers (PABP) – volet ressources matérielles*. Ces changements offriront l'occasion d'améliorer la capacité de réponse aux besoins particuliers de ces élèves, mais ont aussi nécessité l'élaboration de balises de gestion qui ont été diffusées dans le réseau. Une somme de 2 593 300 \$ sera donc répartie entre les 48 cégeps, en 2015-2016.

- Plan de soutien aux clientèles émergentes*

Depuis l'automne 2011, le *Modèle d'organisation des services aux étudiantes et étudiants ayant un trouble mental, d'apprentissage ou de déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité* est en implantation dans les établissements d'enseignement collégial publics. La mise en œuvre du modèle se fait à travers le *Plan de soutien aux clientèles émergentes dans les établissements postsecondaires* qui cible des actions à réaliser pour chacun des acteurs concernés. Considérant l'échéance prévue au plan de soutien, le comité conjoint a mandaté un sous-comité pour en faire le bilan et évaluer l'ensemble des actions réalisées auprès des cégeps, des centres collégiaux de soutien à l'intégration (CCSI) et du MEESR. À cet effet, trois questionnaires distincts ont été élaborés. La réponse à ces derniers se fera en 2015-2016, et les données obtenues seront consignées dans un rapport qui comprendra également des recommandations quant aux suites à donner au plan d'action.

• *Comité d’orientation des centres collégiaux de soutien à l’intégration*

Par ailleurs, en 2014-2015, la Fédération des cégeps continue de participer aux travaux du comité d’orientation des centres collégiaux de soutien à l’intégration (CCSI) des étudiants en situation de handicap dans le réseau collégial. Ces travaux ont notamment contribué à la mise en œuvre du plan stratégique 2014-2019 de la Fédération, orienté son plan d’action et favorisé le rapprochement de ses interventions avec les réalités des cégeps. Les CCSI ont été formés à l’automne 2013 par le ministère de l’Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie (MESRST) à la suite d’une entente entre ce dernier et les cégeps de Sainte-Foy et du Vieux Montréal.

• *Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse*

En avril 2014, la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ) adresse à la Fédération et aux cégeps une demande de suivi sur la mise en œuvre des recommandations émises en 2012 dans son avis sur *L’accommodement des étudiants et étudiantes en situation de handicap dans les établissements d’enseignement collégial*. Conséquemment, la partie fédérative du comité mixte sur les besoins émergents des étudiants en situation de handicap au collégial, mis sur pied par la Fédération, produit un guide à l’intention des cégeps afin de les outiller dans la production de leur réponse à la CDPDJ. En septembre 2014, la Fédération des cégeps présente à la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse un portrait fidèle de l’ensemble des actions mises en œuvre dans le réseau collégial qui visent à favoriser la réussite éducative des étudiants en situation de handicap. La Fédération continue par ailleurs de travailler à une stratégie de réponse concertée et coordonnée de la part des cégeps.

AIDE À LA RÉUSSITE : SONDAGE PROVINCIAL SUR LES ÉTUDIANTS DES CÉGEPS (SPEC)

- À la suite de la révision complète des questionnaires *Sondage provincial sur les étudiants des cégeps 1 (SPEC 1)* et *Sondage provincial sur les étudiants des cégeps 2 (SPEC 2)* par la Fédération des cégeps en 2013-2014, les cinquante établissements participants procèdent à leur mise en ligne en août 2014 pour SPEC 1 et en mars 2015 pour SPEC 2. La refonte de ces questionnaires a permis de s’ajuster aux nouvelles réalités étudiantes et de fournir aux cégeps des outils grâce auxquels ils pourront mieux connaître leurs étudiants, les accompagner dans la poursuite de leurs études et leur offrir les services appropriés, en particulier en ce qui concerne l’aide à la réussite. En 2014-2015, parallèlement au lancement des nouveaux questionnaires SPEC, la Fédération des cégeps travaille à la réalisation d’une trousse visuelle — comprenant, entre autres, logo, slogans, bannières Web et signets — destinée aux collèges dans le but de faire la promotion de SPEC auprès de leur population étudiante pour les encourager à y participer en grand nombre.

LUTTE CONTRE L’INTIMIDATION EN MILIEU COLLÉGIAL

- Le 2 octobre 2014, la Fédération des cégeps, représentée par la présidente du conseil d’administration de la Fédération et directrice générale du Cégep de Sherbrooke, M^{me} Marie-France Bélanger, participe au Forum sur la lutte contre l’intimidation à l’invitation du gouvernement du Québec. Le 5 décembre 2014, la Fédération dépose un mémoire sur cette question, dans lequel elle rappelle que les cégeps sont actifs en ce qui a trait à la lutte contre l’intimidation et se sont dotés d’outils, de politiques, de valeurs institutionnelles et de ressources spécialisées en la matière. Elle indique que la prévention de l’intimidation dans les cégeps s’articule autour de deux axes : les mesures institutionnelles et les mesures de sensibilisation. Les premières prennent la forme de politiques contre le harcèlement, de codes de vie, de notions de respect intégrées à l’énoncé de mission et aux valeurs institutionnelles, de procédures de gestion des plaintes et de comités de vigie. Les secondes consistent entre autres en des campagnes contre la cyberintimidation, des affiches, des dépliants, des kiosques, des journaux et d’autres publications faisant état des diverses formes d’intimidation et de leurs conséquences, ainsi qu’en actions des intervenants psychosociaux sur le terrain.

La Fédération des cégeps propose par ailleurs un certain nombre de pistes de réflexion à l’intention du gouvernement du Québec, par exemple l’élargissement des recherches sur le phénomène de l’intimidation aux jeunes adultes de 17 à 24 ans et l’élaboration et la diffusion à leur intention des formations et des outils de prévention, de dépistage et d’intervention adaptés, en mettant à contribution l’expertise du Réseau intercollégial des intervenants psychosociaux (RIIPSO). Des outils de vulgarisation portant sur les encadrements légaux de l’intimidation au Québec doivent éventuellement être mis à la disposition du personnel des cégeps.

RÉSEAU INTERCOLLÉGIAL DES INTERVENANTS PSYCHOSOCIAUX (RIIPSO)

- Mis sur pied en 2009 par la Fédération des cégeps et regroupant des intervenants psychosociaux des 48 cégeps, le Réseau intercollégial des intervenants psychosociaux (RIIPSO) compte en 2014-2015 près de 280 membres. Comprenant deux tables régionales — Est et Ouest — qui favorisent l’échange de bonnes pratiques et la réflexion sur divers enjeux, le RIIPSO s’impose comme un incontournable en matière de concertation pour les intervenants psychosociaux. C’est dans cet esprit que se déroulent, en mai 2015, deux grandes rencontres d’une journée à Montréal (Table de l’Ouest) et à Québec (Table de l’Est). Les rencontres sont l’occasion d’échanger, de développer de nouveaux liens et de statuer sur les priorités à établir pour l’année à venir. M. Michel Dorais, professeur titulaire à l’École de service social de l’Université Laval, prononce une conférence sur le thème *Aider, c’est mettre des principes en action* au cours de la rencontre de Québec. La rencontre de Montréal comporte deux ateliers spéciaux portant respectivement sur la radicalisation, en partenariat avec le Service de police de la Ville de Montréal, et sur les besoins psychosociaux des étudiants, où les résultats d’une vaste étude menée par le Collège de Bois-de-Boulogne auprès de 12 208 étudiants sont révélés. Les deux tables régionales se retrouveront en mai 2016, à l’occasion du Rendez-vous bisannuel du RIIPSO qui sera accueilli par le Cégep de Saint-Laurent et Vanier College, à Montréal.



FORCES AVENIR - Lauréats des « AVENIR Projet engagé » et de l'« AVENIR Projet engagé par excellence » (Photo : Forces AVENIR)



FORCES AVENIR - Les finalistes et les lauréats de la 4^e édition du programme Forces AVENIR au collégial (Photo : Forces AVENIR)



CÉGEPS EN SPECTACLE - de gauche à droite : Bernard Tremblay, président-directeur général, Fédération des cégeps, Marina Pilote-Flores, Maxim David (Photo : Michael Turcotte)



SCIENCE, ON TOURNE ! - de gauche à droite : Guillaume Ladouceur, Stéphanie Boudreau, Ali Chokre, récipiendaires du Prix du Mérite, Collège de Valleyfield, Roxane Dumas-Noël, conseillère en communication, Fédération des cégeps (Photo : Centre de démonstration en sciences physiques)



CHAPEAU, LES FILLES ! - de gauche à droite : Marie-Lise Pilote, porte-parole du concours Chapeau, les filles!, Laurence Gagnon, lauréate et étudiante en Techniques policières, Cégep de Rimouski, Bernard Tremblay, président-directeur général, Fédération des cégeps (Photo : Fédération des cégeps)



CONCOURS QUÉBÉCOIS EN ENTREPRENEURIAT - COLLÉGIAL COLLECTIF - de gauche à droite : Bernard Tremblay, président-directeur général, Fédération des cégeps, Charles Richard, Arnaud Martin, Guillaume Lamarche, Jocelyne Pelletier, Justin Audet, cégep de Rimouski (Photo : Louise Leblanc et Gilles Fréchette)

MOBILITÉ ÉTUDIANTE

- Au printemps 2015, la Fédération des cégeps appuie le projet de mobilité étudiante interrégionale au Québec mis de l'avant par la Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ), un projet qui permettrait à des étudiants du réseau collégial public de faire un échange dans un autre cégep, selon un principe de jumelage. La FECQ souhaite ainsi promouvoir les échanges étudiants et la découverte des régions du Québec, tout en assurant la vitalité des cégeps des régions plus éloignées. En compagnie de M. Alexis Tremblay, président de la FECQ, le président-directeur général de la Fédération des cégeps, M. Bernard Tremblay, indique que la création d'un tel programme de mobilité étudiante entre les cégeps va dans le sens des orientations du réseau collégial pour répondre aux besoins des étudiants et de la société québécoise dans toutes les régions du Québec. La Fédération des cégeps invite le gouvernement à appuyer ce projet et à se pencher sur les conditions nécessaires à sa réalisation, dont certaines modalités administratives qui devront être clarifiées.

CARREFOUR DE LA RÉUSSITE AU COLLÉGIAL

- Le 26 mars 2015, le Carrefour de la réussite au collégial tient son 11^e colloque annuel sur le thème *S'orienter sur les chemins de la réussite*. La journée, qui attire 185 personnes, est l'occasion de mettre en lumière les meilleures pratiques du réseau collégial et de susciter l'évolution de la réflexion sur la question de la réussite et de la persévérance scolaires. Parmi les activités de la journée, une table ronde de quatre intervenants provenant des cégeps met en relief des approches privilégiées dans leur milieu pour accompagner de façon novatrice les jeunes dont le projet d'orientation demeure imprécis ou encore ceux qui méconnaissent certains programmes d'études au collégial. Pour clore la journée, l'auteur-compositeur-interprète Vincent Vallières partage l'histoire de son parcours scolaire et rend hommage aux enseignants qui l'ont soutenu tout au long de ses études collégiales, ainsi qu'au personnel des Services aux étudiants qui l'ont encouragé à vivre ses passions.

CÉGEPS EN SPECTACLE

- Le 25 avril 2015, à l'occasion de la finale nationale de la 36^e édition de Cégeps en spectacle qui se déroule au Cégep de Saint-Hyacinthe, M. Bernard Tremblay, président-directeur général de la Fédération des cégeps, remet le Prix Création au duo Max & Marine du Collège Lionel-Groulx. Le Prix Création, soit une bourse de 1500 \$, récompense le finaliste ayant réalisé la performance la plus originale. Le duo Max & Marine, composé de M. Maxim David et de M^{me} Marina Pilote-Flores, a livré une performance musicale au piano et à la voix dans la catégorie musique, chant et théâtre – création qui a laissé une forte impression sur le public. La force de leurs harmonies vocales, leur complicité et leur chimie sur scène, de même que la qualité de leurs textes, ont concouru à séduire les membres du jury.

SCIENCE, ON TOURNE !

- Accueillie par le Centre d'études collégiales en Charlevoix, la finale de la 23^e édition du concours scientifique et technique *Science, on tourne!* a lieu les 1^{er} et 2 mai au Domaine Forget, à Sainte-Irénée. Créé en 1992 par la Fédération des cégeps, le concours *Science, on tourne !* vise à favoriser, chez les jeunes des collèges, une meilleure compréhension des divers aspects de la science et de la technologie dans une perspective plus large de développement de la culture scientifique. L'édition 2015 se déroule sous le thème *Tambour battant*, où les équipes doivent créer une machine autonome qui projette une balle sur un mur le plus de fois possible en 60 secondes. Au terme des deux journées de concours, la Fédération des cégeps remet le Prix du mérite à M. Guillaume Ladouceur, M^{me} Stéphanie Boudreau et M. Ali Chokre du Collège de Valleyfield. D'une valeur de 1000 \$, le Prix du mérite récompense l'équipe s'étant distinguée par sa communication orale, par la performance, l'ingéniosité et le design de son engin, ainsi que par la quantité de matériaux recyclés utilisés dans sa construction. Organisé par le Centre de démonstration en sciences physiques rattaché au Cégep Garneau, le concours scientifique *Science, on tourne!* a également comme objectif de démontrer que science et plaisir peuvent coexister.

CONCOURS QUÉBÉCOIS EN ENTREPRENEURIAT

- Le 18 juin 2015, dans le cadre du 17^e gala des Grands Prix Desjardins du Concours québécois en entrepreneuriat, la Fédération des cégeps décerne des Grands Prix à deux équipes d'étudiantes et d'étudiants du Cégep de La Pocatière et du Cégep de Rimouski, qui remportent respectivement les honneurs dans les catégories « collégial individuel et petit groupe » et « collégial collectif ». Le premier de ces prix est remis à une étudiante du Cégep de La Pocatière qui a jeté les bases de la construction d'un parc canin, ayant à cœur le bien-être animal ainsi que le respect et la tolérance entre les propriétaires de chiens et les autres citoyens. Le second prix est, quant à lui, décerné à un collectif d'étudiants du Cégep de Rimouski, et vient récompenser un projet de promotion des produits forestiers non ligneux du Bas-Saint-Laurent, un projet qui offre un potentiel de retombées régionales importantes. Pour une 17^e année d'affilée, le Concours québécois en entrepreneuriat vise à développer la culture entrepreneuriale au Québec par le déploiement et la reconnaissance de nouvelles entreprises et de projets entrepreneuriaux en milieux scolaires et communautaires.

CHAPEAU, LES FILLES !

- Le 22 juin 2015, à l'occasion du gala national de la 19^e édition du concours *Chapeau, les filles !* qui se déroule à l'Assemblée nationale, M. Bernard Tremblay, président-directeur général de la Fédération des cégeps, remet une bourse de 2000 \$ à M^{me} Laurence Gagnon, étudiante en Techniques policières au Cégep de Rimouski. M^{me} Gagnon a retenu l'attention du jury par sa démarche passionnée et engagée, sa réflexion, sa connaissance des enjeux liés à son domaine d'études et la façon dont elle prend sa place dans un domaine à prédominance masculine. Elle propose en outre des idées originales qui cherchent à appuyer et à intégrer les filles dans des secteurs du marché du travail traditionnellement masculins. Ce concours, organisé par le ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, en collaboration avec de nombreux partenaires, représente également une belle occasion de valoriser la filière technique collégiale, qui compte 132 programmes d'études.

**L'INTERNATIONALISATION
DES CÉGEPS EST UN
ENJEU QUI REGROUPE
NOTAMMENT LA
MOBILITÉ ÉTUDIANTE
ET ENSEIGNANTE,
LE RECRUTEMENT
D'ÉTUDIANTS
ÉTRANGERS ET
L'EXPORTATION DU
SAVOIR-FAIRE DES
CÉGEPS EN MATIÈRE
DE FORMATION.**



© ÉMILIE SUMMERMATTER - CÉGEP MARIE-VICTORIN



L'internationalisation du réseau collégial public

CÉGEPs DE CLASSE MONDIALE

Les cégeps sont au diapason de la société québécoise, une société qui se veut accueillante et ouverte sur le monde. En 2014-2015, la Fédération des cégeps assume dorénavant le développement des activités internationales du réseau collégial public et organise son 10^e congrès sous le thème de l'internationalisation.

En 2014-2015 :

- L'interdépendance croissante des pays et des économies influence grandement l'enseignement supérieur partout dans le monde, et les cégeps n'y font pas exception. La dimension internationale est à ce point devenue importante dans la mission des cégeps que l'organisme partenaire Cégep international, créé en 1993 afin d'unir les efforts des établissements du réseau collégial sur la scène

internationale, est intégré en juillet 2014 à la Fédération des cégeps, constituant sa nouvelle Direction des affaires internationales. La Fédération poursuit donc en ce sens les efforts du réseau collégial public pour développer une stratégie de recrutement d'étudiants internationaux et définir les ressources nécessaires pour le déploiement de celle-ci, pour favoriser la mobilité des étudiants et des enseignants des cégeps en pérennisant le financement du ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MEESR) lié à ces programmes de même que pour faire progresser l'internationalisation de ses programmes de formation par l'intégration de compétences internationales.

- En vue de réfléchir et d'échanger sur les actions à entreprendre pour internationaliser davantage les collèges, dans un contexte économique, social et culturel caractérisé par une ouverture de plus en plus grande sur le monde, quelque 250 participants se réunissent à Montréal, les 22 et 23 octobre 2014, à l'occasion du 10^e congrès de la Fédération des cégeps. Sous le thème *Cégeps de classe mondiale*, le rendez-vous bisannuel du réseau collégial accueille des représentants des cégeps voués à l'internationalisation, des partenaires internationaux des collèges, notamment des délégations du Sénégal, de l'Espagne, du Mexique, de la France, de la Nouvelle-Calédonie et des États-Unis, ainsi que des conférenciers de calibre international.

En conférence d'ouverture du 10^e congrès, M. Jean-François Lépine, journaliste, reporter, animateur et analyste international, vient partager sa vision du monde en 2014 et tracer un portrait des « influenceurs » internationaux et des puissances économiques en émergence. En conférence principale, M. Francisco Marmolejo, coordonnateur de l'enseignement supérieur à la Banque mondiale, traite pour sa part de l'internationalisation de l'enseignement supérieur, en abordant des défis que seront appelés à relever les cégeps en matière de reconnaissance des diplômes à l'international et de fluidité entre les systèmes d'éducation. Enfin, en conférence de clôture, M. Stéphane D'Astous, producteur exécutif chez Moment Factory, traite de l'expertise de son entreprise qui s'illustre dans plusieurs pays par sa grande créativité et sa recherche constante de l'innovation. En plus de ces

activités, les tables rondes et les ateliers figurant aussi au programme du congrès sont autant d'occasions pour les congressistes d'apprendre de bonnes pratiques en matière d'internationalisation et d'échanger sur celles-ci.

- À ce congrès sur l'internationalisation, la Fédération des cégeps lance le quatrième **Portrait des activités internationales des cégeps** qui rend compte de l'ensemble des activités des collèges en matière de mobilité étudiante et enseignante à l'international ainsi que de leurs nombreuses initiatives relatives au recrutement d'étudiants internationaux entre 2010 et 2014. Ce portrait démontre en outre que les cégeps sont depuis longtemps engagés dans des projets de coopération internationale — avec des partenaires d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine, notamment — et que l'expertise québécoise en formation technique est reconnue à travers le monde et perçue comme une formation pratique permettant l'acquisition de savoir-faire et de savoir-être.
- Toujours en octobre, la Fédération des cégeps et le Réseau National d'Enseignement Supérieur Privé (RENASUP) de France signent une entente visant à favoriser la mobilité étudiante et enseignante entre les établissements des deux réseaux. Au cours des années, les cégeps ont signé des ententes semblables avec les instituts universitaires technologiques (IUT) de France. Ce partenariat avec le RENASUP, qui regroupe 515 établissements fréquentés par environ 55 000 étudiants, fera en sorte d'étendre encore davantage la collaboration des cégeps avec des établissements français. La Fédération des cégeps accueille par ailleurs une délégation de représentants de lycées membres de RENASUP à l'occasion du 10^e congrès de la Fédération, mais également dans le but de visiter des cégeps — le Cégep de la Gaspésie et des Îles, le Cégep de La Pocatière, le Cégep de Saint-Félicien et le Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu — et d'établir des partenariats.
- En 2014-2015, la Fédération des cégeps poursuit le parrainage technique et pédagogique de l'Institut supérieur d'enseignement professionnel (ISEP) de Thiès au Sénégal, un projet de développement financé par la Banque Mondiale. Réalisé en partenariat avec la Faculté des Sciences de l'Éducation de l'Université Laval, ce projet comprend un accompagnement sur le terrain à Thiès et auprès du ministère de l'Enseignement supérieur du Sénégal qui compte développer un réseau d'ISEP sur tout son territoire. Le projet se déploie en fonction de quatre niveaux d'activités : la gouvernance, le développement des programmes, l'application des TIC et la formation à distance, les équipements et le matériel. Un volet complémentaire englobe la formation des gestionnaires, du personnel pédagogique et des enseignants.

Du 26 au 30 novembre 2014, à Dakar, au Sénégal, la directrice des affaires internationales de la Fédération des cégeps, M^{me} Sylvie Thériault, participe au Sommet de la Francophonie et tient un stand de recrutement pour les étudiants internationaux au Village de la Francophonie. Durant ce voyage, M^{me} Thériault procède également au lancement officiel du Centre d'excellence en entrepreneuriat jeunesse de Thiès, qui est financé conjointement par le MRIF et le MEESR, en collaboration avec la Faculté des Sciences de l'Éducation de l'Université Laval.

- Entre autres présences actives sur la scène internationale en 2014-2015, la Fédération des cégeps participe à la délégation du Québec menée par le premier ministre M. Philippe Couillard en Chine (Shanghai, Jinan et Beijing) et en France (Paris et Bordeaux) ainsi qu'à la conférence de l'Association of International Education Administrators (AIEA), à Washington.
- Par ailleurs, le site Web pour les étudiants internationaux cegepsquebec.ca fait l'objet d'une refonte complète en 2014-2015. Plus fonctionnel et attrayant, grâce notamment à l'ajout d'un moteur de recherche, il permet aux candidats éventuels de mieux s'y retrouver parmi les formations offertes et les cégeps d'accueil, et ce, en moins de temps. Un plan de communication est également élaboré de manière à revoir et à améliorer tous les autres outils de mobilité internationale étudiante et enseignante, de recrutement d'étudiants étrangers et de représentation à l'international.



- Enfin, la Fédération des cégeps entreprend diverses démarches à la suite des modifications réglementaires apportées par Citoyenneté et Immigration Canada, le 21 février 2015, relativement à l'obtention d'un permis de travail temporaire, changements qui affectent grandement les étudiants internationaux appelés à venir faire un stage au Québec.

La modification qui cause actuellement le plus de difficultés est celle imposant désormais aux entreprises accueillant un stagiaire le paiement de la somme de 230 \$ et l'envoi d'un formulaire qui apparaît compliqué à remplir pour plusieurs d'entre elles. Cette modification fait en sorte que plusieurs étudiants français n'ont pu réaliser leur stage tel qu'il a été prévu. À cela s'ajoutent un délai dans l'ouverture des quotas pour le programme Expérience internationale Canada (EIC) ainsi qu'une analyse plus restrictive de la réciprocité à l'occasion de la demande de permis de travail avec entente.

La Fédération des cégeps travaille à sensibiliser les différents acteurs aux effets néfastes de ces mesures sur les cégeps, leurs partenaires et les étudiants internationaux, tout en cherchant des solutions aux problèmes causés par ces changements aux règlements d'immigration fédérale et en informant les responsables internationaux des nouvelles dispositions du règlement. Malgré ses nombreuses démarches, notamment auprès du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration Canada, M. Chris Alexander, pour lui exposer la situation et lui demander de surseoir à cette décision afin de ne pas compromettre les stages confirmés pour cette année, les demandes de la Fédération sont pour le moment restées sans réponse.

La recherche collégiale

AU CŒUR DE LA RECHERCHE, DE L'INNOVATION ET DU SAVOIR

Que ce soit au sein de leur établissement ou dans les centres collégiaux de transfert de technologie (CCTT) qui leur sont affiliés, les cégeps réalisent des activités de recherche qui contribuent au développement du savoir et des connaissances. En 2014-2015, la Fédération des cégeps travaille en particulier à dresser un portrait des activités de recherche hors CCTT et célèbre le premier lauréat du Prix de l'Association francophone pour le savoir soulignant l'apport de la recherche au collégial.





© COLLÈGE AHUNTSIC



© GABRIEL RANCOURT - CÉGEP DE SOREL-TRACY



© GABRIEL RANCOURT - CÉGEP DE SOREL-TRACY

En 2014-2015 :

- En 2014-2015, la Fédération des cégeps mène une collecte de données auprès des 48 collèges publics dans le but de mieux faire connaître les activités de recherche réalisées dans les cégeps en dehors des centres collégiaux de transfert de technologie (CCTT). Cette opération prend fin en juin 2015 et des données probantes permettent déjà d'établir plusieurs constats qui seront discutés au sein d'un comité mixte Fédération des cégeps-ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. La Fédération entend diffuser les résultats de cette collecte de données en 2015-2016 et mise sur la poursuite des travaux entrepris par le comité mixte de la recherche pour développer une base de données centralisée et pérenne sur les activités de recherche réalisées dans les cégeps.
- Le premier lauréat du Prix Acfas — Recherche au collégial est dévoilé à l'occasion du 70^e Gala de l'Association francophone pour le savoir (Acfas), le 22 octobre 2014, à Montréal. Il s'agit de M. Luc Desautels, professeur de philosophie au Cégep régional de Lanaudière à l'Assomption depuis plus de trente ans, qui remporte ce prix pour ses activités de recherche dans le domaine des sciences sociales et humaines. Ancien président de l'Association pour la recherche au collégial (ARC), M. Desautels est aussi l'auteur de nombreuses publications scientifiques ayant entre autres pour sujets les enjeux éthiques de sa profession, les technologies de l'information et les facteurs de réussite des étudiants.

Parrainé par la Fédération des cégeps et l'Association des collèges privés du Québec, le Prix Acfas — Recherche au collégial vient souligner, pour la première fois en 2014-2015, la qualité des activités de recherche d'une personne du réseau collégial. Le prix est remis en alternance chaque année entre deux groupes de disciplines : *sciences sociales et humaines* et *sciences de la nature, sciences médicales, génie ou mathématiques*.

Par ailleurs, la recherche au collégial se démarque à l'occasion du 83^e congrès de l'Acfas, qui se déroule du 25 au 29 mai 2015, à Rimouski, où dix colloques sont organisés par des chercheurs et des chercheuses de cégep, soit le double de l'année précédente.

- À l'automne 2014, le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science et le ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations annoncent la reconnaissance de trois nouveaux centres collégiaux de transfert de technologie (CCTT), portant désormais leur nombre à 49, dont 48 dans le réseau collégial public. Le Centre de développement et de recherche en imagerie numérique (CDRIN) du Cégep de Matane est reconnu le 10 octobre 2014, tandis que le Centre d'expertise et de formation en design industriel (CEFDI) du Cégep régional de Lanaudière à Terrebonne et le Centre d'expertise et de transfert en agriculture biologique et de proximité (CETAB+) du Cégep de Victoriaville le sont le 11 novembre de la même année.

AUTRES DOSSIERS

MISE EN PLACE D'UNE STRATÉGIE NUMÉRIQUE DANS LE RÉSEAU DES CÉGEPS

- Le réseau collégial est à un tournant important en matière de gestion de ses ressources informationnelles. Les budgets de fonctionnement sont en diminution et la demande au regard des technologies de l'information est grandissante, tant sur le plan de l'innovation pédagogique que sur le plan administratif. Conjugée à cette réalité, l'adoption de nouvelles législations des deux paliers de gouvernement oblige le réseau à se doter d'un plan d'action en ressources informationnelles qui mobilise des ressources humaines et des ressources financières additionnelles.
- Les cégeps doivent rapidement élaborer et mettre en œuvre un nouveau cadre de gouvernance des technologies de l'information qui comprend l'utilisation des technologies de l'information comme levier de transformation pour innover en enseignement supérieur ainsi que le développement d'un modèle de gestion qui permet le partage des ressources, d'infrastructures et de l'expertise des réseaux. Ce nouveau cadre englobe également le soutien aux collèges dans la mise en œuvre de la Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement, incluant la directive sur la sécurité de l'information gouvernementale.
- En 2014-2015, la nouvelle direction adjointe des technologies de l'information (TI) de la Fédération travaille notamment à la mise en œuvre d'un processus de collaboration avec l'Association des informaticiens des collèges du Québec (AICQ) dans le cadre d'un nouveau comité consultatif en ressources informationnelles (CCRI), à la mise en application des nouvelles lois, des directives et des cadres de gestion gouvernementaux et à la création de liens interordres collaboratifs dans ce domaine.

COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL (CEEC)

- La mise en œuvre de la nouvelle opération d'assurance qualité de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CEEC) fait l'objet de plusieurs rencontres de travail en 2014-2015 entre des représentants de la Fédération des cégeps et des représentants de la Commission au sein d'un comité de liaison CEEC-cégeps. Le président-directeur général de la Fédération rencontre la présidente de la Commission à quelques reprises en cours d'année pour discuter d'ajustements qui mériteraient d'être envisagés par la Commission.

PRÉVENTION DU PHÉNOMÈNE DE LA RADICALISATION DANS LES CÉGEPS

- Dans la foulée des événements impliquant deux cégeps dans le phénomène de la radicalisation, la Fédération des cégeps rencontre la ministre de la Sécurité publique, M^{me} Lise Thériault, et discute de sa participation aux travaux en lien avec le plan d'action gouvernemental 2015-2018 sur la radicalisation, dont plusieurs mesures pourraient interpeller directement ou indirectement le réseau collégial public. Par ailleurs, en 2014-2015, treize cégeps acceptent de prendre part à une étude commandée par le ministère de la Santé et des Services sociaux et menée par le Centre de santé et de services sociaux de la Montagne et son centre de recherche SHERPA, avec pour objectif de mieux comprendre les relations entre le contexte intercommunautaire, les sentiments d'aliénation ou les vécus d'exclusion et de discrimination et la détresse psychologique ou le soutien aux victimes de la radicalisation violente chez les jeunes vivant au Québec. À terme, cette étude, à laquelle la Fédération des cégeps participe également, devrait permettre de développer des outils de prévention, d'intervention et de formation, afin de contrer la radicalisation violente, qu'elle soit religieuse ou xénophobe. Enfin, toujours en lien avec le plan d'action gouvernemental sur la radicalisation, l'Institut de recherche sur l'intégration professionnelle des immigrants (IRIPI) du Collège de Maisonneuve mène une recherche-action qui vise à déceler, chez les jeunes, des zones de fragilité qui pourraient créer un terrain favorable au processus de radicalisation.

NÉGOCIATION DES CONVENTIONS COLLECTIVES

- En décembre 2014, le Comité patronal de négociation des collèges, composé de représentants de la Fédération des cégeps et du ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, dépose ses propositions aux fédérations syndicales représentant le personnel enseignant, le personnel professionnel et le personnel de soutien des cégeps dans le cadre de la négociation de nouvelles conventions collectives. La partie patronale souligne que cette négociation s'amorce dans un contexte budgétaire difficile faisant appel à la collaboration de toutes les parties pour en arriver à des solutions permettant à la fois de relever le défi des finances publiques et d'améliorer l'organisation du travail dans les cégeps. Plusieurs rencontres entre les représentants de la partie patronale et les représentants des trois groupes de syndicats ont lieu au cours du printemps et de l'été 2015. Les négociations se poursuivent à l'automne en vue de la conclusion d'ententes négociées à la satisfaction de l'ensemble des parties en 2015-2016.

NOUVEAU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA FÉDÉRATION DES CÉGEPS

- En mars 2015, M. Bernard Tremblay succède à M. Jean Beauchesne et devient président-directeur général de la Fédération des cégeps. Avocat de formation et titulaire d'une maîtrise en droit public axée principalement sur les droits et libertés de la personne en contexte éducatif et d'une seconde maîtrise en administration publique, M. Tremblay a travaillé au sein de la Fédération des commissions scolaires du Québec, notamment à titre de directeur des relations du travail, secrétaire général et directeur des affaires juridiques. Il a également

été président du Comité patronal de négociation pour les commissions scolaires francophones (CPNCF), organisme responsable de la négociation nationale pour les 200 000 employés actifs dans les 2 600 écoles et centres du Québec regroupés au sein des 60 commissions scolaires francophones. Dès son entrée en poste, le nouveau président-directeur général de la Fédération des cégeps s'engage à rencontrer ses collègues des 48 cégeps ainsi que les partenaires du réseau collégial public, en particulier le nouveau ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, M. François Blais, pour discuter des enjeux de l'enseignement supérieur et des défis à relever ensemble pour le Québec dans une commune volonté.

CAMPAGNE DE POSITIONNEMENT **「CÉGEP」**

- Le 15 septembre 2014, la Fédération des cégeps lance une campagne publicitaire qui veut mettre en lumière la contribution des cégeps à l'essor du Québec d'aujourd'hui et de demain. Quelque 50 000 étudiants sortent annuellement du cégep avec leur diplôme d'études collégiales en poche, tantôt pour accéder directement au marché du travail, tantôt pour poursuivre leurs études à l'université, ce qui fait en sorte que le Québec occupe aujourd'hui la première place au Canada pour ce qui est de l'obtention d'un diplôme postsecondaire chez les 18-24 ans. Cette campagne se déploie sous la forme de bannières affichées sur la façade de cégeps et de publicités à la télévision, dans certaines publications imprimées ainsi que sur le Web. Un microsite, lecegep.com, est également mis en ligne en lien avec les 48 collèges publics du Québec. Rassemblés sous la signature « CÉGEP », les messages de cette campagne multiplateforme sont diffusés sur une période de trois ans, jusqu'en 2016-2017, pour culminer à l'occasion du 50^e anniversaire de création du réseau des cégeps.



ORGANISMES PARTENAIRES

CENTRE COLLÉGIAL DES SERVICES REGROUPÉS WWW.CCSR.QC.CA

Le Centre collégial des services regroupés (CCSR), un organisme à but non lucratif, favorise la mise en commun de services, entre autres des regroupements d'achats, et met à profit son expertise dans le but de déployer des solutions répondant aux besoins des organisations des réseaux de l'éducation.

Ses secteurs d'activités sont :

- **Les achats regroupés** : favoriser l'achat en commun de produits et de services en vue de réaliser des économies d'échelle.
- **Les services aux bibliothèques** : négocier des tarifs de groupe avantageux pour l'accès aux bases de données, offrir des solutions technologiques pertinentes (système intégré de gestion de bibliothèque Koha, service de proxy) et favoriser le partage d'expertise au sein de communautés virtuelles (Koha, RDA.quebec, di@pason).
- **Le perfectionnement** : concevoir et proposer des formations collectives et sur mesure dans les divers domaines de la gestion.
- **La santé et la sécurité** : gérer une mutuelle de prévention et offrir des services afin de réduire les coûts associés à la santé et à la sécurité au travail.
- **Le service-conseil** : rassembler l'expertise de ressources, pour la plupart issues du réseau collégial, pouvant proposer leurs services à titre de consultants et contribuer à résoudre des problématiques organisationnelles.
- **Les solutions technologiques** : mutualiser la gestion, le développement et le soutien à l'utilisateur de logiciels et de solutions informatiques (Véga, Koha, infonuagique, etc.) et favoriser le partage d'expertise au sein de communautés virtuelles.



RÉSEAU INTERCOLLÉGIAL DES ACTIVITÉS SOCIOCULTURELLES DU QUÉBEC WWW.RIASQ.QC.CA

Le Réseau intercollégial des activités socioculturelles du Québec (RIASQ) est une corporation à but non lucratif qui œuvre au développement d'activités éducatives de loisir culturel pour les étudiants du milieu collégial. Regroupant la grande majorité des services d'animation culturelle des collèges, des centres d'études et des campus du Québec, publics et privés, le RIASQ produit annuellement les événements intercollégiaux qui occupent le calendrier culturel québécois d'octobre à juin : Cégeps en spectacle, l'Intercollégial de danse, l'Intercollégial de théâtre, le Circuit d'improvisation du RIASQ, le Concours intercollégial d'écriture dramatique l'Égrégore, l'Intercollégial d'arts visuels et l'Intercollégial de cinéma étudiant. Le RIASQ soutient également sept autres événements culturels intercollégiaux, soit le Concours intercollégial de sculpture sur neige, le Marathon d'écriture intercollégial, le concours de courts métrages De l'âme à l'écran, CégepBD, l'Intercollégial de philosophie, le recueil intercollégial de poésie Pour l'instant et le concours littéraire Critère.

RÉSEAU TRANS-TECH WWW.RESEAUTRANSTECH.QC.CA

Le Réseau Trans-tech regroupe les centres collégiaux de transfert de technologie (CCTT) associés aux cégeps et aux collèges du Québec. Les CCTT ont pour mission d'accompagner les PME et les organismes dans l'innovation par du soutien technique, du développement technologique et de recherche appliquée, de l'information et de la formation. Le Réseau Trans-tech peut aussi compter sur des centres spécialisés dans le domaine des pratiques sociales novatrices (CCTT-PSN). Ils ont pour but le développement social et sont des lieux de recherche interdisciplinaire appliquée. Le Réseau Trans-tech compte ainsi plus de 1 100 experts techniques et scientifiques dans ses 49 centres, dont 48 dans le réseau collégial public, dans toutes les régions du Québec. Le Réseau Trans-tech a comme objectif de concerter l'action des CCTT, de faciliter l'accès à leurs services pour les entreprises et les organismes ainsi que de soutenir les collaborations entre les CCTT et les autres acteurs de l'innovation.

COMMUNAUTÉS DE PRATIQUE

CARREFOUR DE LA RÉUSSITE AU COLLÉGIAL **WWW.FEDECEGEPS.QC.CA**

Le Carrefour de la réussite au collégial soutient les collèges dans la mise en œuvre de leur plan institutionnel de réussite et des activités visant l'amélioration des compétences langagières en français. Il contribue à l'évolution de la réflexion en matière de réussite, de persévérance et de diplomation, à l'amélioration des compétences langagières en français, de même qu'au développement de l'expertise et des connaissances dans ce domaine. Il élabore et diffuse des outils, favorise les échanges et participe à la mise en place de stratégies d'entraide dans l'ensemble des collèges.

REGROUPEMENT DES BIBLIOTHÈQUES COLLÉGIALES (REBICQ) **WWW.REBICQ.CA**

Le Regroupement des bibliothèques collégiales du Québec (REBICQ) est composé des professionnels des bibliothèques, soit de bibliothécaires et de spécialistes en moyens et techniques d'enseignement provenant de collèges publics et de collèges privés subventionnés. Il a pour mission de soutenir la mise en commun et le développement des expertises, des outils et des pratiques documentaires des bibliothèques collégiales.

RÉSEAU DES RÉPONDANTS ET RÉPONDANTES TIC (REPTIC) **WWW.REPTIC.QC.CA**

Le Réseau des répondantes et répondants TIC (REPTIC) regroupe, anime et outille les conseillères et les conseillers pédagogiques responsables de l'intégration pédagogique des technologies dans les cégeps et collèges du Québec. Ces répondantes et répondants interviennent auprès du personnel enseignant de leur établissement pour soutenir l'intégration pédagogique des TIC. Le Réseau fonctionne dans un esprit de travail collaboratif pour concevoir des cadres de référence et des ressources qui sont mis à la disposition de l'ensemble du réseau collégial.

RÉSEAU INTERCOLLÉGIAL DES INTERVENANTS PSYCHOSOCIAUX (RIIPSO) **WWW.RIIPSO.QC.CA**

Le Réseau intercollégial des intervenants psychosociaux (RIIPSO) regroupe près de 280 membres — psychologues, travailleurs sociaux, conseillers en orientation, orthopédagogues, psychoéducateurs, sexologues, éducateurs spécialisés, techniciens en travail social, intervenants de milieu et autres — qui agissent directement auprès des étudiants des collèges aux prises avec une problématique de santé mentale ou d'ordre psychosocial ou encore vivant une détresse psychologique.



© CÉGEP ST-JEAN-SUR-RICHELIEU

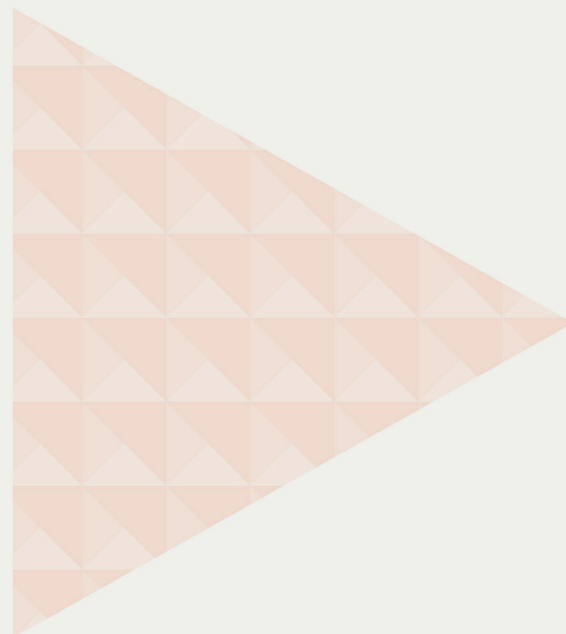
RAYONNEMENT

En 2014-2015, la Fédération des cégeps siège à divers organismes ou en est membre :

- Association européenne des institutions d'enseignement supérieur (EURASHE)
- Association francophone pour le savoir (Acfas)
- Association québécoise de pédagogie collégiale (AQPC)
- Bureau canadien de l'éducation internationale (BCEI)
- Collèges et Instituts Canada (CICan)
- Commission des partenaires du marché du travail (CPMT)
- Conférence nord-américaine de l'enseignement supérieur (CONAHEC)
- Conseil du patronat du Québec (CPQ)
- OSEntreprendre
- Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ)
- Office Québec-Amériques pour la jeunesse (OQAJ)
- Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) — Programme IMHE
- Organisation universitaire interaméricaine (OUI)
- Réseau d'informations scientifiques du Québec (RISQ)



STRUCTURE DE LA FÉDÉRATION DES CÉGEPS



CONSEIL D'ADMINISTRATION 2014-2015

PRÉSIDENTE

M^{me} Marie-France Bélanger
Directrice générale
Cégep de Sherbrooke

VICE-PRÉSIDENT

M. Paul St-Onge
Président du conseil
d'administration
Cégep Édouard-Montpetit

PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA FÉDÉRATION DES CÉGEPS

M. Jean Beauchesne
Remplacé en mars 2015 par
M. Bernard Tremblay

ADMINISTRATEURS ET ADMINISTRATRICES

**REGROUPEMENT DES
COLLÈGES DE LA RÉGION
CHAUDIÈRE-APPALACHES**
M. Mario Landry
Directeur général
Cégep Beauce-Appalaches

REGROUPEMENT DES COLLÈGES DE L'ESTRIE

M^{me} Marie-France Bélanger
(présidente du C. A.
depuis mai 2014)
Directrice générale
Cégep de Sherbrooke

REGROUPEMENT DES COLLÈGES DE LA CÔTE-NORD

M. Claude Montigny
Directeur général
Cégep de Baie-Comeau

REGROUPEMENT DES COLLÈGES DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN

M^{me} Murielle Lanciault
Directrice générale
Cégep du Vieux Montréal

REGROUPEMENT DES COLLÈGES DES RÉGIONS LAVAL, LAURENTIDES, LANAUDIÈRE

M^{me} Francine Paquette
Directrice générale
Cégep de Saint-Jérôme

REGROUPEMENT DES COLLÈGES DE LA RÉGION DE L'OUTAOUAIS

M. Frédéric Poulin
Directeur général
Cégep de l'Outaouais

REGROUPEMENT DES COLLÈGES DE LA RÉGION DE LA MONTÉRÉGIE

M^{me} Chantal Denis
Directrice générale
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu

REPRÉSENTATION DES COLLÈGES ANGLOPHONES

M. Richard Filion
Directeur général
Dawson College

REGROUPEMENT DES COLLÈGES DES RÉGIONS MAURICIE- CENTRE-DU-QUÉBEC

M. Vincent Guay
Directeur général
Cégep de Victoriaville

REPRÉSENTATION RÉGIONALE DU CÉGEP DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

M. Sylvain Blais
Directeur général
Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue

REGROUPEMENT DES COLLÈGES DE LA RÉGION DE QUÉBEC

M. Louis Grou
Directeur général
Cégep Limoilou

REGROUPEMENT DES COLLÈGES DU BAS-SAINT-LAURENT, GASPÉSIE ET LES ÎLES

M. Claude Harvey
Directeur général
Cégep de La Pocatière

REGROUPEMENT DES COLLÈGES DU SAGUENAY—LAC-SAINT-JEAN

M. Louis Lefebvre
Directeur général
Cégep de Saint-Félicien

REPRÉSENTATION DES PRÉSIDENTS ET DES PRÉSIDENTES DE CONSEIL D'ADMINISTRATION

M. Jean Poitras
Président du conseil
d'administration
Collège Lionel-Groulx

FORUM DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX ET DES DIRECTRICES GÉNÉRALES

PRÉSIDENTE

M^{me} Marie-France Bélanger
Directrice générale
Cégep de Sherbrooke

FORUM DES PRÉSIDENTS ET DES PRÉSIDENTES DE CONSEIL D'ADMINISTRATION

PRÉSIDENT

M. Paul St-Onge
Président du conseil
d'administration
Cégep Édouard-Montpetit

VICE-PRÉSIDENT

M. Jean Poitras
Président du conseil
d'administration
Collège Lionel-Groulx

COMMISSIONS PERMANENTES

*Les cadres et les hors cadres
des collèges sont regroupés au
sein de la Fédération des cégeps
en cinq commissions qui mènent
des travaux d'analyse et conseillent
l'assemblée générale.*

COMMISSION DES AFFAIRES PÉDAGOGIQUES (CAP)

PRÉSIDENT

M. Gilles Lapointe
Directeur des études
Cégep de Saint-Félicien

COMMISSION DES AFFAIRES ÉTUDIANTES (CAE)

PRÉSIDENT

M. Alain Lamarre
Directeur des services aux étudiants
Cégep du Vieux Montréal
Remplacé en novembre 2014 par
M. Yves Carignan
Directeur des affaires étudiantes et
des relations avec la communauté
Collège Montmorency

COMMISSION DES AFFAIRES DE LA FORMATION CONTINUE (CAFC)

PRÉSIDENT

M. Paul Thériault
Directeur de la formation continue
Cégep de Sainte-Foy

COMMISSION DES AFFAIRES MATÉRIELLES ET FINANCIÈRES (CAMAF)

PRÉSIDENT

M. Raymond Fortin
Directeur des services
administratifs
Cégep Beauce-Appalaches

COMMISSION DES AFFAIRES DE RELATIONS DU TRAVAIL ET DE RESSOURCES HUMAINES (CARTRH)

PRÉSIDENT

M. René Corriveau
Directeur des ressources humaines
Cégep Édouard-Montpetit

PRÉSIDENTE-DIRECTION GÉNÉRALE

Bernard Tremblay
Président-directeur général

Brigitte Giroux

Directrice adjointe à la
présidence-direction générale

Céline Desjardins

Conseillère en recherche
et développement

Séverine Pugens

Adjointe de direction

DIRECTION ADJOINTE AUX TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

François Casabon

Directeur adjoint

François Hart

Technicien en informatique

Michel Allard

Technicien en informatique

DIRECTION DES COMMUNICATIONS

Judith Laurier

Directrice

Anne-Marie Pelletier

(en remplacement de
Isabelle Drapeau)
Technicienne en information

Roxane Dumas-Noël

Conseillère en communication

Mathieu St-Onge

Conseiller en communication

Christian Van Nuffel

Conseiller en communication

© ÉMILIE SUMMMERATTER - CÉGEP MARIE-VICTORIN



**DIRECTION DES AFFAIRES
ÉDUCATIVES ET DE
LA RECHERCHE**

Viviane Fiedos
Directrice

Audrey Bigras
*Conseillère en recherche
et en développement*

Johanne Desmarais
Technicienne en administration

Amélie Gagnon
Technicienne en administration

Lorrie Jean-Louis
*Animatrice du Regroupement
des bibliothèques collégiales
du Québec (REBICQ)*

Hélène Jean-Venturoli
*Conseillère en recherche
et en développement*

Isabelle Laurent
*Coordonnatrice de la Commission
des affaires de la formation
continue (CAFC)*

Élizabeth Ledoux
Agente administrative

Chantal Lévesque
*Animatrice du réseau intercollégial
des intervenants psychosociaux
(RIIPSO)*

Audrée Migneron
*(en remplacement de
Viviane Brouillard)*
Technicienne en administration

Nicole Perreault
*Animatrice du Réseau des
répondants et répondantes TIC
(REPTIC)*

Julien Rondeau
Technicien en recherche

Micheline St-Pierre
*Conseillère pour le réseau des
services aux entreprises (SAE)*

Martin Strauss
*Coordonnateur de la Commission
des affaires étudiantes (CAÉ)*

**DIRECTION DES RESSOURCES
HUMAINES ET DES RELATIONS
DU TRAVAIL**

Brigitte Langelier
Directrice

Diane Brien
Conseillère

Marie-Noël Desharnais
*Conseillère en développement
de la gestion des ressources
humaines*

Suzie Fortin
*(en remplacement de
Katherine Tessier)*
Conseillère

Diane Girouard
*Technicienne – Évaluation
de la scolarité*

Martine Lemire
Conseillère

Lucie Massé
*Conseillère – Évaluation
de la scolarité*

Chantal Séguin
*Technicienne – Évaluation
de la scolarité*

Linda Serret
Agente administrative

Marine Sibileau
Technicienne en administration

**DIRECTION DES SERVICES
ADMINISTRATIFS**

Martin Brazeau
Directeur

Kevin Chaput
Analyste économique et financier

France Charette
Agente administrative

Sylvie Lanteigne
Agente administrative

Marie-Hélène Le Rossignol
Analyste économique et financière

Johanne Lord
Agente de gestion financière

**DIRECTION DES AFFAIRES
JURIDIQUES**

Henrik Ellefsen, B.A., LL. B.
Directeur

Nathalie Aubé
Technicienne juridique

Nancy Bergeron, B.A., LL. B.
Avocate

Valérie Biron, LL. B.
Avocate

Isabelle Chvatal, LL. B., LL. M.
Avocate

Geneviève Drapeau, LL. L.
Avocate

Bernard Dufour, B.A., LL. B.
Avocat

Amélie Fasulo
Adjointe juridique

Jacynthe L'Hostie
Technicienne juridique

Valérie Lebel
Adjointe juridique

Marie-Hélène Marchand, LL. B.
Avocate

Nathalie Trudel
Attachée d'administration

**Marie-Christine Tremblay,
LL. B., D.E.S.S.**
Avocate

**DIRECTION DES AFFAIRES
INTERNATIONALES**

Sylvie Thériault
Directrice

Nathalie Dubois
*Coordonnatrice – recrutement
international*

Laetitia Le Fournis
Technicienne en administration

Anne-Marie Lemay
*Coordonnatrice – mobilité
internationale*

Marie Motte
*(en remplacement
d'Annie Tremblay)*
Agente principale

**CENTRE COLLÉGIAL DES
SERVICES REGROUPÉS (CCSR)**

Martine Chevalier
Directrice générale

Marjorie Barry-Vila
*Technicienne en documentation,
Koha et solutions technologiques*

Sylvie Beaudet
*Technicienne en
approvisionnement,
achats regroupés*

Nathalie Bilodeau
*Agente administrative,
achats regroupés*

Chantal Charbonneau
*Conseillère en gestion de contrats,
achats regroupés*

Élise Corbeil
*Agente administrative, services
professionnels et direction générale*

David Delisle
*Conseiller en gestion de contrats,
achats regroupés*

Sylvie Dion
*Conseillère en gestion de contrats,
achats regroupés*

Catherine Dufort
*Responsable, services-conseils
et perfectionnement*

Anthony Laquerre
*Coordonnateur, solutions
technologiques et services
aux bibliothèques*

Danielle Lavoie
Conseillère en communication

Louise Lessard
*Chargée de projets spéciaux,
achats regroupés*

Mélanie Mathon
*Agente administrative,
achats regroupés*

Cynthia Paquette
*Technicienne en administration,
Koha et solutions technologiques*

Catherine Parent
*Coordonnatrice,
services professionnels*

Martine Pépin
*Conseillère en gestion de contrats,
achats regroupés*

Serge Tardif
*Directeur, gestion contractuelle
et achats regroupés*

Olivia Weyland
*Technicienne en administration,
services professionnels*



ÉTATS FINANCIERS

ÉTAT DES RÉSULTATS

(exercice terminé le 30 juin 2015)

	2015	2014 *
PRODUITS		
Cotisations annuelles	3 847 372 \$	3 747 342 \$
Intérêts	46 915 \$	52 812 \$
Honoraires, publicité et ventes	229 296 \$	779 115 \$
Subventions	406 977 \$	376 508 \$
Produits provenant des projets spéciaux et des services fournis à un organisme lié	378 284 \$	359 175 \$
Total des produits avant produits générés par les projets spéciaux en cours	4 908 844 \$	5 314 952 \$
Produits générés par les projets spéciaux en cours	6 193 452 \$	4 906 780 \$
	11 102 296 \$	10 221 732 \$
CHARGES		
Salaires et charges sociales	3 115 299 \$	2 998 510 \$
Instances et comités	233 131 \$	203 268 \$
Représentation, publication et information	488 443 \$	489 701 \$
Fournitures et frais de bureau	43 611 \$	28 998 \$
Services, honoraires et contrats	622 369 \$	1 142 604 \$
Charges locatives	350 943 \$	320 912 \$
Informatique	45 660 \$	35 189 \$
Amortissement des immobilisations	78 438 \$	89 518 \$
Total des charges avant charges générées par les projets spéciaux en cours	4 977 894 \$	5 308 700 \$
Charges générées par les projets spéciaux en cours	6 193 452 \$	4 906 780 \$
	11 171 346 \$	10 215 480 \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(69 050) \$	6 252 \$

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

(au 30 juin 2015)

	2015	2014 *
ACTIF		
Actif à court terme		
- Encaisse	2 767 627 \$	4 431 075 \$
- Débiteurs	1 422 308 \$	800 080 \$
- Frais payés d’avance	17 314 \$	33 106 \$
	4 207 249 \$	5 264 261 \$
Immobilisations	419 679 \$	75 108 \$
	4 626 928 \$	5 339 369 \$
PASSIF		
Passif à court terme		
- Crédoiteurs et charges à payer	2 512 687 \$	2 408 834 \$
- Produits reportés des projets spéciaux en cours	1 628 989 \$	2 265 622 \$
- Subventions reportées	7 112 \$	3 376 \$
- Produits perçus par anticipation	32 329 \$	146 676 \$
	4 181 117 \$	4 824 508 \$
SOLDES DE FONDS		
Fonds d’administration	(175 839) \$	217 712 \$
Fonds d’immobilisations	419 679 \$	75 108 \$
Fonds de négociation	190 943 \$	211 013 \$
Fonds des affaires internationales	11 028 \$	11 028 \$
	445 811 \$	514 861 \$
	4 626 928 \$	5 339 369 \$

* En date du 1^{er} juillet 2014, les activités de la Fédération des cégeps ont été mises en commun avec celles de Cégep international. À cette date, les éléments d’actif et de passif de Cégep international ont été transférés à la Fédération des cégeps. Par conséquent, les chiffres de l’exercice 2014 ont été ajustés afin que leur présentation soit le reflet de la mise en commun de la situation financière et des résultats des activités de la Fédération des cégeps et de Cégep international.



Fédération
des cégeps

500, boulevard Crémazie Est
Montréal (Québec) H2P 1E7
514 381-8631 www.fedecegeps.qc.ca